



Compte-Rendu des Élus F.O.-DGFIP en CAP Nationale

45-47 rue des Petites Ecuries

75010 Paris

Tel. : 01.47.70.91.69

contact@fo-dgfiip.fr

PRIORITÉ AUX AGENTS

Numéro 17 du 14 décembre 2020

Catégorie A

Compte rendu CAP Nationale titularisation du 10 décembre 2020

La CAP N de titularisation s'est déroulée en visioconférence sous la présidence de Gaël Grimard, chef de bureau RH 2C, l'ENFiP siège y était représentée aussi.

Après quelques difficultés de connexion et la lecture des déclarations liminaires (*cf. plus bas pour la déclaration F.O.-DGFIP*), l'administration a répondu à nos interrogations, notamment :

- sur l'organisation des conseils de promotion et d'établissement qui n'ont pas pu se réunir en raison de la crise sanitaire (les élections étaient prévues mi-novembre).

Après plusieurs propositions de l'ENFiP, nous arrivons enfin à une solution, nous nous orientons vers la reconduction de la représentativité constatée lors des derniers conseils de promotion.

Pour **F.O.-DGFIP**, une convocation rapide de ces conseils permettrait ainsi aux stagiaires de pouvoir s'exprimer sur la partie socle qui a pris fin tout récemment. L'administration semble d'accord avec cette proposition.

L'administration nous a remerciés d'avoir fait remonter tous les problèmes de connexion récurrents et ainsi permettre de les corriger et de rendre plus aisée les cours en visio.

À la demande de **F.O.-DGFIP** quant à supprimer le caractère probatoire du stage en mai 2021, le président de séance nous a clairement répondu qu'il n'était pas habilité à répondre, ce sujet n'étant pas de sa compétence.

Nous continuerons à *revendiquer* au niveau décisionnel qu'est celui du chef des ressources humaines.

À l'évocation des difficultés rencontrées par certains stagiaires affectant leur moral et de fait, leur santé psychologique, l'administration a répondu que leur responsabilité était de mettre à disposition le forum d'écoute.

Pour **F.O.-DGFIP**, l'ENFiP doit d'abord être « bienveillante » à l'égard des stagiaires qui pourraient être en difficultés suite à l'évaluation du 30 novembre.

Instaurer des cours de soutien qui permettront aux stagiaires de reprendre confiance.

À notre questionnement, l'administration a répondu qu'elle serait vigilante, avec les chefs d'établissement sur les situations individuelles.

Qu'à la bienveillance sollicitée sur les résultats, l'administration était sensible à cette demande d'examiner les situations au vu des difficultés techniques rencontrées. Des épreuves de rattrapage seront possibles pour les stagiaires qui ont eu des difficultés.

Pour **F.O.-DGFIP**, à situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles.

Au fil de la discussion nous avons évoqué la rédaction des vœux des inspecteurs stagiaires de l'actuelle promotion pour les vœux Directions nationales et/ou Services Centraux.

À savoir, que les stagiaires intéressés puissent le faire en distanciel. Cette possibilité n'était pas possible l'année dernière. L'administration nous apportera sa réponse ultérieurement.

Dans notre déclaration liminaire nous avons évoqué les difficultés rencontrées par les lauréats de l'examen professionnel et les listes d'aptitude, ainsi que les stagiaires de la promotion passée.

Ces agents, du fait de la crise sanitaire n'ont plus de formation dans les CIF et ACIF et sont livrés à eux-mêmes dans les services.

Nous avons insisté sur le fait qu'ils ne devront pas avoir de fixation d'objectifs tant que le stage ne se sera pas déroulé intégralement.

Par ailleurs, pour l'année 2021 nous avons revendiqué un allègement des objectifs à l'issue de leur formation complète. À titre d'exemple nous avons cité les vérificateurs, dont le nombre d'affaires devra être calculé au prorata temporis à compter de l'achèvement de la formation dans les CIF.

À cela, l'administration a répondu qu'elle indiquerait, dans le guide d'évaluation, une mention particulière à destination des évaluateurs et qu'un cadrage national est nécessaire.

Enfin, sur le retour en présentiel, l'administration se dit bien incapable de pouvoir répondre de manière assurée. Que ce qui était envisagé pour le 20 janvier ne serait peut-être pas possible et qu'il fallait se préparer à ce que ça dure plus longtemps.

Nous sommes donc en attente des consignes de début de l'année 2021.

Pour conclure, le président a indiqué que les stagiaires restant à titulariser le seraient en 2021, et que si rien de particulier n'était à formaliser il n'y aurait pas de réunion de CAP Nationale.

Pour **F.O.-DGFIP**, nous ne sommes pas d'accord avec cette analyse. La titularisation des stagiaires fait partie d'un tout dans la promotion concernée et nous demandons la tenue d'une CAP nationale.



Déclaration liminaire du 10 décembre 2020

CAP Nationale relative à l'examen de la situation d'une inspectrice stagiaire des finances publiques de la promotion 2019-2020.

Monsieur Le Président,

Depuis le début de la crise sanitaire, ce ne sont pas moins de quatre lois de finances qui ont été élaborées. La dernière, adoptée le 24 novembre, prévoit une dépense supplémentaire de 20 milliards d'euros.

Une nouvelle fois les entreprises, particulièrement les grandes, vont bénéficier d'aides publiques massives, sans contreparties, notamment en termes d'emploi comme le demande **Force Ouvrière**.

Alors qu'en 2020 le PIB devrait être en repli de 11 %, les aides octroyées, 470 milliards d'euros hors plan de relance, pèsent lourdement sur les comptes publics. Ainsi, la dette publique devrait frôler les 120 % du PIB. Mettant d'ores et déjà sur la table la prochaine « trajectoire » des finances publiques et le

remboursement de la dette Covid, le gouvernement vient de mettre en place une commission chargée de proposer des solutions d'ici février 2021.

Au regard de la composition d'une partie des membres de cette commission, à savoir : l'ex- présidente du MEDEF Laurence Parisot, chantre du capitalisme et deux anciens ministres, le très libéral Jean Arthuis et Marisol Touraine ; les solutions proposées risquent fort d'être douloureuses pour les salariés du privé, du public, les étudiants et les retraités.

D'ailleurs, Bruno Lemaire a délivré un avant-goût du remède pour rembourser cette dette Covid en estimant que la réforme des retraites est indispensable pour compenser les milliards d'euros dépensés à cause de la crise Covid-19. Pour **Force Ouvrière**, le retour de la réforme des retraites, c'est **NON** !

À la DGFIP, **1800** suppressions d'emplois sont annoncées au titre de 2021. Voilà la triste réalité du contrat d'objectif et de moyens tant vanté par le Directeur Général ! Ce même COM permet également d'annoncer d'ores et déjà 1600 suppressions d'emplois pour 2022. S'attaquer ainsi à notre administration, alors que ses agents sont à la manœuvre pour soutenir l'économie et accompagner les usagers, est un non-sens et relève de la provocation pure et simple !

Manifestement, le « quoi qu'il en coûte » répété à l'envi se décline par le coût que coûte quand il s'agit de continuer à saigner les effectifs de la DGFIP. Pour mémoire, depuis 10 ans, notre administration a déjà dû supporter 22 000 suppressions d'emplois.

Pour couronner le tout, durant ce confinement qui n'en est pas vraiment un, la DGFIP met les bouchées doubles sur les réformes, en programmant des fermetures et des déménagements de services, le tout sur fond d'une crise sanitaire qui perdure.

Alors que la priorité devrait être la protection des agents, **F.O.- DGFIP** dénonce ce passage en force ! Si l'on excepte les encouragements au télétravail dans une récente vidéo du Directeur Général, les agents doivent tout faire et encore davantage, comme si de rien n'était ! Les remercier au travers d'une communication en trompe-l'œil pour leur niveau d'engagement est une chose, mais stopper le grand chamboule tout, il n'en est pas question. Pour notre directeur général c'est « circulez il n'y a rien à revoir dans la programmation du NRP ! »

Pour **F.O.- DGFIP**, le NRP et les suppressions d'emplois sont liés dans le cadre d'un processus d'industrialisation et de massification des tâches, nous exigeons le RETRAIT du NRP et l'arrêt des suppressions d'emplois. !

À l'instar des avis donnés par les acteurs de prévention, **F.O.- DGFIP** maintient que les restructurations en cours comportent des effets délétères sur la santé des agents. Ces derniers sont et seront contraints à des mobilités géographiques et/ou fonctionnelles.

Par exemple, augmenter les temps de trajets entre le domicile et le lieu de travail entraîne de la fatigue supplémentaire et expose à des risques routiers accrus.

Apprendre un nouveau métier, suivre des formations lourdes, sont autant de contraintes qui peuvent représenter une charge mentale importante avec des problématiques d'adaptation aux changements, notamment pour les collègues les plus âgés mais aussi parfois pour les jeunes agents.

Pour **F.O.- DGFIP**, les effets délétères du NRP risquent fort de se décliner également sur les pratiques managériales futures. À ce sujet, le « livret manager » remis dernièrement aux cadres de la DGFIP est édifiant !

Ce document nauséabond au possible et les concepts qu'il véhicule, ont d'ailleurs été pointés du doigt lors du procès de France-Telecom. Ainsi, les cadres de proximité y sont évalués selon leur capacité à faire passer la « transformation » auprès de leurs équipes et s'ils n'y parviennent pas, ils sont considérés comme de mauvais « coachs » !

Quant aux agents, ils ne sont pas oubliés. En effet, ils sont classés en 3 catégories : les « alliés », les « opposants », et les « passifs, hésitants »....

Pour **F.O.- DGFIP**, cette odieuse opération de division au sein des équipes de travail doit être abandonnée tout comme le NRP, projet technocratique et anxiogène ! Nous dénonçons aussi les projets immobiliers en cours, dont certains consistent à concentrer des services et des agents coûte que coûte, quitte à bousculer l'existant sans tenir compte des risques sanitaires que cela peut induire.

Dans le même temps, la vie des agents dans les services continue et force est de constater qu'elle est de plus en plus pénible....

F.O.- DGFIP dénonce une fois de plus les dysfonctionnements récurrents des applications informatiques qui désorganisent le quotidien des collègues confrontés également à l'agacement des usagers.

À propos des usagers, au prétexte de la crise sanitaire, l'organisation de l'accueil physique se fait de plus en plus en mode dégradé. Pour la DG, il faut désintoxiquer l'utilisateur des guichets. Ce qui a pour conséquence de créer du mécontentement chez les contribuables.

À l'heure du full-démat, il est encore étonnant que les cerveaux de la technostructure n'aient pas trouvé le moyen de dématérialiser les contribuables...

Il est inacceptable que les agents en première ligne subissent les conséquences d'un schéma informatique au bout du rouleau en raison d'un sous-investissement chronique depuis de nombreuses années ! Si le Directeur Général indique souhaiter moderniser les systèmes d'information de la DGFIP, son insistance à mettre en avant l'intelligence artificielle et la numérisation ne peut que nous laisser sceptique sur la déclinaison concrète de ses objectifs...

Concernant le sujet du télétravail, **F.O.- DGFIP** rappelle sa position, à savoir qu'en cette période de confinement et de crise sanitaire il doit être privilégié dans le but de limiter la propagation du virus. Pour **F.O.- DGFIP**, le télétravail doit relever d'un accord entre l'agent et son employeur et cette organisation ne doit pas se faire sous la contrainte.

Avec notre Confédération **FO** et nos Fédérations des Fonctionnaires et des Finances, nous continuerons de porter à l'échelon pertinent, l'ensemble de nos revendications notamment, celles en lien avec la prise en charge des frais engagés par les télétravailleurs !

Cette CAP de titularisation d'une inspectrice stagiaire s'inscrit dans le prolongement des dernières CAP nationales de titularisation des 27 août, 28 octobre, et 19 novembre.

Dès lors, les revendications **F.O.-DGFIP** formulées dans nos dernières déclarations liminaires sont toujours d'actualité.

Nous avons évoqué largement la situation des stagiaires de la promotion 2020-2021. Si la situation s'est améliorée, des problèmes persistent.

Certains stagiaires rencontrent toujours des difficultés de connexion à Blackboard. À cet égard, c'est préjudiciable à leur scolarité. Par conséquent, il convient d'y remédier rapidement.

Par ailleurs, une minorité certes, n'a plus accès à la plate-forme e-formation TALENSOFT.

Il faudra tirer les leçons de ces problématiques et des résultats des évaluations.

Après la publication, la semaine dernière, des résultats, il s'avère que plusieurs stagiaires n'ont pas acquis certaines UC du socle. Pour ces derniers, nous vous demandons d'être bienveillants. Ces résultats ne doivent pas être considérés comme un manque de travail et d'investissement de leur part.

Suite à nos interventions, nous constatons avec satisfaction que les dysfonctionnements concernant les affectations locales que nous avons soulevés auprès de l'ENFiP, ont été résolus.

Ainsi, les groupes des blocs fonctionnels ont pu être formés dans tous les établissements. Sur ce point, pouvez-vous nous préciser votre logique concernant les affectations des stagiaires de la Gestion fiscale de Noisiel dans des groupes de Clermont et inversement, ceux du SPL de Clermont dans des groupes de Noisiel.

Le stage distanciel est déjà difficile. Lors de leur retour dans les établissements de formation, seront-ils réaffectés dans de nouveaux groupes ? Ceci, afin de leur permettre de retrouver leurs repères.

Par ailleurs, nous vous demandons que l'Administration veille à ce qu'aucun stagiaire ne souffre d'isolement lié à la formation en distanciel. Quelles mesures concrètes comptez-vous prendre à ce sujet ?

Concernant la scolarité actuelle, la problématique de la mise en place des conseils de promotion et conseil d'établissement demeure.

En cette période de crise sanitaire, la possibilité pour les stagiaires de s'exprimer est capitale. Sur ce point tout le monde est d'accord.

Nous en sommes restés à votre proposition du 4 décembre dernier qui envisage, si celle-ci sied à tous, de pouvoir réunir les conseils la semaine du 14 au 18 décembre en distanciel.

Pour **F.O.-DGFIP**, et ce, depuis le début c'est **OUI** pour la reconduction de la représentativité constatée lors des derniers conseils de promotion. Nous rappelons que nous sommes dans des circonstances exceptionnelles. Dès lors, l'administration se doit de trancher le plus rapidement possible, il y a urgence.

Lors de la dernière CAP, **F.O.-DGFIP** avait évoqué le versement effectif de l'indemnité de scolarité pour les agents en tout distanciel depuis le début de la scolarité.

Si nous considérons ce point comme une avancée importante, le versement limité sur une période de 6 mois est insuffisant. Pour **F.O.-DGFIP**, il faut l'étendre sur toute la durée de la scolarité.

Nous réitérons nos propos tenus lors de la dernière CAP N sur la situation des agents promus par Examen Professionnel ou liste d'aptitude au titre de 2020 ainsi que les inspecteurs stagiaires de la dernière promotion.

Ces agents, en raison de la crise sanitaire, ne peuvent plus participer aux stages dispensés dans les CIF. Ils ne bénéficient d'aucun tutorat et sont livrés à eux-mêmes sur leur poste d'affectation surtout en cette période de fin d'année. Il faut maintenant envisager un stage plus long.

En outre, nous vous demandons que ces agents n'aient aucun d'objectif fixé tant que leur formation pratique ne se sera pas déroulée en totalité. Il en va de même pour les inspecteurs de la promotion 2019/2020 issus des concours.

Quelles dispositions comptez-vous mettre en œuvre pour accompagner ces agents ? Nous attendons des réponses précises et concrètes de la part de l'Administration.

D'une manière plus générale sur le sujet Concours, l'ENFiP envisage-t-elle que tous les oraux de début d'année 2021 se déroulent en présentiel ; sachant que la quasi-totalité des concours sont concernés à ce stade (A, B et C) ?

Enfin **F.O.-DGFIP** revendique :

- La suppression du stage probatoire
- Le retour à une formation théorique et pratique d'au moins 18 mois
- L'instauration d'un véritable tutorat

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

N° matricule (ex N° sirh) : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National F.O. des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N'hésitez pas à contacter vos élus FO-DGFIP